



IMPORTANT

Rabat, le 25 Janvier 2017

NOTE DE SERVICE

A

**L'attention des Présidents de clubs,
Unités de cavalerie et cavaliers**

Objet : Paiement par carte bancaire

La Fédération Royale Marocaine des Sports Équestres tient à rappeler aux Présidents de clubs, unités de cavalerie et les cavaliers que les paiements par carte bancaire engendrent des frais bancaires qui sont à la charge du payeur.

Ces frais bancaires sont d'une valeur de :

- Carte bancaire marocaine : 2% (HT) du montant payé
- Carte bancaire étrangère : 3.5% (HT) du montant payé

A noter que les frais bancaires sont assujettis à une TVA de 10%.


Badré FAKIR
Secrétaire Général
F.R.M.S.E.